

# DEMANDE DE LICENCE POUR L'ANNEE 2024

## Jockey

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Tel/ GSM : e-mail :  
Date de Naissance : Numéro de compte en banque :  
Nombre de victoires : Plat : Obstacles :  
Mon poids minimum :

Je préfère une assurance via le FBCH - Galop

Je dispose d'une assurance qui me couvre pour toutes accidents éventuelles survenues pendant les courses et pendant l'entraînement. (copie du polis à joindre)

### TYPE LICENCE DEMANDEE

**Jockey**

**Apprenti**

### Signature/Handtekening :

Une première demande doit être transmise par courrier ordinaire, accompagnée

- d'un extrait de l'acte de naissance,
- d'un extrait du casier judiciaire,
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport dans le cadre d'une compétition récent établi par un médecin du sport agréé.
- d'une attestation d'un entraîneur agréé certifiant la possession des qualités nécessaires pour monter en course
  - du montant de la cotisation applicable.
- Une autorisation des parents, du tuteur ou du représentant légal doit également être jointe pour les candidats mineurs.

Pour les apprentis un exemplaire du contrat d'apprentissage doit être jointe.

Pour la demande annuelle de renouvellement il suffit de joindre un certificat médical récent confirmant l'aptitude physique pour l'exercice active du sport hippique de compétition et peut être transmise par courrier ordinaire, fax ou e-mail

Nous recueillons et traitons vos informations personnelles conformément à la législation applicable et à notre déclaration de confidentialité sur [www.bgalopf.be/Docs/GDPR-Privacyverklaring-FR.pdf](http://www.bgalopf.be/Docs/GDPR-Privacyverklaring-FR.pdf)

La profession de jockey ou apprenti est exercée à titre d'indépendant ou comme employé d'un propriétaire ou entraîneur. En aucun cas la Fédération belge des Courses Hippiques ASBL ne peut être considéré comme employeur d'un jockey ou apprenti.